

Image not found or type unknown



QUAND LE PRONONCE DU DIVORCE ?

Par **soeur de coeur**, le **08/03/2011** à **18:04**

bonjour, mon ami a signé "l'acquiescement à l'ordonnance" en date du 21 avril 2010 pour son divorce, depuis cela n'avance pas, il a fait une demande de divorce en mars 2009 et nous sommes toujours au même point. Que faire? Il est tenu d'avoir 2 avocats car ns ne sommes pas dans le même département où résidaient ses enfants. En fait il ne fait que payer mais ne voit pas le bout du tunnel. Combien de temps faut il attendre après cet acquiescement? Merci pour votre aide.